

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°54-06-1919 Arrêté du 3 novembre 1919 promulguant la loi du 7 octobre 1919 relative à la liquidation des biens faisant l'objet d'une mesure de séquestre de guerre.

n°54-06-1919

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
3 novembre 1919

Numéro JO  
n° 277 du 30/11/1919

Date du numéro  
30 novembre 1919

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Officier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance du 18 septembre 1844, rendue le à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi du 7 octobre 1919, publiée au journal officiel de la République Française du 7 octobre 1919, relative à la liquidation des biens faisant l'objet d'une mesure de séquestre de guerre

Sur la proposition du chef du service judiciaire

### TEXTE INTÉGRAL

\_ Art 1, Est promulguée dans la forme pour y être exécutée selon sa forme et teneur, la loi du 7 octobre 1919 relative à la liquidation des biens faisant l'objet d'une mesure de séquestre de guerre.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Luaret